

Redemptoris custos

Le gardien du Rédempteur,

2^{ème} semaine

1^{ème} partie:

le contexte évangélique, le mariage avec Marie

2. "Joseph, fis de David, *ne crains pas de prendre chez toi Marie, ton épouse*: ce qui a été engendré en elle vient de l'Esprit Saint et elle enfantera un fils auquel tu donneras le nom de Jésus, car c'est lui qui sauvera son peuple de ses péchés" (Mt 1, 20-21).

Ces paroles contiennent le noyau central de la vérité biblique sur saint Joseph, sur le moment particulier de son existence auquel se réfèrent en particulier les Pères de l'Eglise.

L'évangéliste Matthieu explique la signification de ce moment, en précisant comment Joseph l'a vécu. Mais pour comprendre pleinement son contenu et son contexte, il est important d'avoir présent à l'esprit le passage parallèle de l'*Evangelie de Luc*. En effet, en référence au verset qui dit "Voici quelle fut l'origine de Jésus Christ. Marie, sa mère, *était accordée en mariage à Joseph*; or, avant qu'ils aient habité ensemble, *elle se trouva enceinte* par le fait de l'Esprit Saint". (Mt 1, 18), l'origine de la maternité de Marie "par le fait de l'Esprit Saint" est décrite de façon plus détaillée et plus explicite dans *ce que nous lisons en Luc à propos de l'annonce de la naissance de Jésus*: "L'ange Gabriel fut envoyé par Dieu dans une ville de Galilée du nom de Nazareth, à une jeune fille accordée en mariage à un homme nommé Joseph, de la famille de David; cette jeune fille s'appelait Marie" (Lc 1, 26-27). Les paroles de l'ange: "Réjouis-toi, comblée de grâce, le Seigneur est avec toi" (Lc 1, 28) provoquèrent un trouble intérieur en Marie et l'amènèrent aussi à réfléchir. Le messager tranquillise alors la Vierge et en même temps lui révèle le dessein spécial de Dieu sur elle: "*Sois sans crainte, Marie, car tu as trouvé grâce auprès de Dieu. Voici que tu vas être enceinte, tu enfanteras un fils* et tu lui donneras le nom de Jésus. Il sera grand et sera appelé Fils du Très Haut. Le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David, son père" (Lc 1, 30-32).

Peu auparavant, l'évangéliste avait affirmé qu'au moment de l'Annonciation, Marie était "accordée en mariage à un homme nommé Joseph, de la famille de David". La nature de ce "mariage" est expliquée indirectement lorsque Marie, après avoir entendu ce que le messager avait dit de la naissance d'un fils, demande: "Comment cela se fera-t-il puisque *je suis vierge*" (Lc 1,34). Alors lui parvient cette réponse: "L'Esprit Saint viendra sur toi et la Puissance du Très-Haut te couvrira de son ombre; c'est pourquoi celui qui va naître sera saint et sera appelé Fils de Dieu"(Lc 1, 35). Marie, tout en étant déjà "mariée" avec Joseph, restera vierge, car l'enfant conçu en elle dès l'Annonciation était conçu par le fait de l'Esprit Saint.

Sur ce point, le texte de Luc coïncide avec celui de *Matthieu* 1, 18 et sert à expliquer ce que nous y lisons. Si, après le mariage avec Joseph, Marie "se trouva enceinte par le fait de l'Esprit Saint", ce fait correspond à tout ce que comporte l'Annonciation, en particulier aux dernières paroles prononcées par Marie: "*Que tout se passe comme tu me l'as dit*" (Lc 1, 38). Répondant au clair dessein de Dieu, Marie, au fur et à mesure que s'écoulèrent les jours et les semaines, se présente comme "enceinte", comme celle qui doit enfanter et qui porte en elle le mystère de la maternité.

3. En de telles circonstances, "Joseph, son époux, qui était un homme juste et ne voulait pas la dénoncer publiquement, *résolus de la répudier secrètement*" Mt 1, 19). Il ne savait pas quelle attitude adopter devant cette "étonnante" maternité de Marie. Il cherchait évidemment une réponse à la question qui l'inquiétait, mais surtout il cherchait une issue à cette situation difficile pour lui. *Alors qu'il avait formé ce projet*, voici que l'Ange du Seigneur lui apparût en songe et lui dit: "*Joseph, fils de David, ne crains pas de prendre chez toi Marie, ton épouse*: ce qui a été engendré en elle vient de l'Esprit Saint et elle enfantera un fils auquel tu donneras le nom de Jésus, car c'est lui qui sauvera son peuple de ses péchés" (Mt, 1, 20-21).

Il y a une analogie étroite entre "l'annonciation" du texte de Matthieu et celle du texte de Luc. *Le messager divin introduit Joseph dans le mystère de la maternité de Marie.* Celle qui est son "épouse" selon la loi, tout en restant vierge, est devenue mère par le fait de l'Esprit Saint. Et quand le Fils que Marie porte en son sein viendra au monde, il devra recevoir le nom de Jésus. C'était là un nom connu parmi les Israélites, et on le donnait parfois aux enfants. Mais ici il *s'agit du Fils qui –selon la promesse divine – accomplira pleinement la signification du nom: Jésus, Yehosua,* qui veut dire *Dieu sauve.*

Le messager s'adresse à Joseph en tant qu'"époux de Marie, celui qui, le moment venu, devra donner ce nom au Fils qui naîtra de la Vierge de Nazareth qui l'a épousé. Il s'adresse donc à Joseph en lui confiant les devoirs d'un père terrestre, à l'égard du Fils de Marie.

"A son réveil, Joseph fit ce que l'Ange du Seigneur lui avait prescrit: il prit chez lui son épouse" (Mt 1, 24). Il la prit avec tout le mystère de sa maternité, il la prit avec le Fils qui devait venir au monde par le fait de l'Esprit Saint: *il manifesta ainsi une disponibilité de volonté semblable à celle de Marie à l'égard de ce que Dieu lui demandait par son messager.*

Note de la rédaction sur le mariage juif:

Dans l'annexe 1 de *l'Apocryphe de St Joseph à La Salette* (Ed. du CFRDJ, sanctuaire St Joseph, 26400, Allex), on peut lire une explication des coutumes juives du mariage: **qiddoushin** et **nissou'in**, que nous reproduisons ci-dessous, avec l'autorisation de l'auteur, le Docteur Doublier-Villette.

Le Professeur Mèlèze-Modrzejewski travaille depuis cinquante ans sur les papyrus grecs d'Egypte et notamment sur ceux des communautés juives qui vivaient à Alexandrie et dans le Fayoum depuis la fin du 4^e siècle avant notre ère.

Il dirige notamment un séminaire de *"Papyrologie et Histoire des Droits de l'Humanité"* à l'Ecole pratique des hautes études de Paris.

Il a écrit plus de 350 livres, articles et chroniques, dont une partie sont visibles dans son livre: *Les juifs d'Egypte, de Ramsès II à Hadrien* (2^e édition, coll."Quadrige", éd. Puf, Paris, 1997)

Son étude de la *Plainte de Philotas, sur un papyrus d'Hérakléopolis*, (P. Polit.Iud.4), collection de l'Université de Heidelberg (P.Heid.Inv.G 4931), datant de 134 av.n.è, est significative.

Elle montre un juif, Philotas, portant plainte auprès du politeuma juif contre son beau-père qui a donné sa femme Nikaïa à un autre homme sans attendre que Philotas lui adresse la lettre de divorce.

L'intérêt de cette plainte est de voir réagir le politeuma juif, qui, bien qu'en milieu hellénisé, suit à la lettre la Loi de Moïse, et de découvrir donc les coutumes juives en matière de mariage, peu avant la naissance de Jésus.

Cela explique le problème auquel fut confronté St Joseph.

Le mariage juif se fait en deux étapes, deux cérémonies, qui, aujourd'hui, sont réunies en un seul rituel, le même jour. Le problème a disparu.

Mais, à l'époque de la Sainte Famille, il fallait attendre un an entre le qiddoushin, la cérémonie de "sanctification" de la mariée et le nissou'in, la cérémonie "d'admission" dans la maison du mari.

La cérémonie de sanctification rompait les liens de la jeune femme avec sa famille pour la lier juridiquement à son mari.

La cérémonie d'admission la faisait entrer dans la maison de son mari, et il y avait donc consommation du mariage, un an après le qiddoushin, avec tout ce que cela impliquait comme possibilité de ruptures, par lettre de divorce.

Le qiddoushin n'est donc pas une cérémonie de "fiançailles", ce qui se concrétise bien aujourd'hui puisque le qiddoushim précède immédiatement le nissou'in dans le nouveau rituel.

Pendant l'intervalle d'un an entre qiddoushim et nissou'in, il ne faut pas parler de fiancée, mais **"d'épouse-vierge"**.

Les problèmes juridiques soulevés à l'époque aux romains sont étudiés par Philon d'Alexandrie (env. 20 av.n.è- 50 JC). Les romains ne veulent voir, dans le qiddoushim, que des fiançailles.

L'intérêt de la *Plainte de Philotas* est de montrer, avec un cas concret et non des spéculations, que, pour les juifs, il fallait, pour changer d'homme après un qiddoushim, une vraie lettre de divorce ("*biblio apostasiou*", cf Bible grecque, LXX Dt 24, 1 sq et Evangiles: Mt 19, 7, et Mc10,4).

Pour les juifs hellénisés, le document de mariage se réduisait à une convention notariale, dite "convention de cohabitation", aujourd'hui on dirait un PACS.

Mais la famille de Jésus de Nazareth n'était pas hellénisée.

Quand Joseph découvre la grossesse de Marie, le qiddoushim a déjà eu lieu.

La première réaction de Joseph est de répudier Marie discrètement et j'adhère à la compréhension du Frère Bernard-Marie, o.f.s (*Les tentations de la Vierge Marie et dix autres études et spéculations sur Marie et Joseph*, Editions du Cerf, 2006, p.79) que je cite:

"Etant donné les circonstances largement publiques de tout mariage oriental, il ne pouvait évidemment s'agir pour Joseph de cacher la répudiation de Marie à ses concitoyens, mais seulement le motif de cette répudiation: c'est lui qui devait rester secret. Le saint charpentier dût se torturer l'esprit pour tâcher de donner une forme raisonnable à l'incompréhensible, sans oublier que tout faux pas de sa part risquait de coûter la vie à celle qu'il considérait déjà comme n'étant plus à lui, mais seulement à Dieu (les femmes adultères pouvaient être lapidées sur l'heure). L'idée de cohabiter avec Marie, dit clairement le texte biblique, lui faisait éprouver de la crainte (Mt 1,20). Non pas de la peur, mais (...) cette crainte sacrée que ressent tout mortel devant le mystère divin qui se révèle soudain avec puissance et paradoxe". Et le Frère Bernard-Marie cite St Thomas: *"Joseph voulut rendre à la Vierge sa liberté, non pas parce qu'il la soupçonnait d'adultère, mais parce que, respectant sa sainteté, il craignait d'aller habiter avec elle"*.

Marie n'est pas une "fiancée", mais déjà sa femme, légalement, même si, en attendant le nissou'in et l'entrée dans sa maison, elle a toujours le statut "d'épouse-vierge".

La différence entre Nikaïa, "l'épouse-vierge" de Philotas et Marie, "l'épouse-vierge" de Joseph, est que, pour Marie, il n'y a pas d'autre homme que Joseph, qu'il n'est pas question de divorce mais que plane sur Marie la menace d'adultère, selon les déclarations de Joseph.

Joseph peut pleurer de joie en effet (dans l'apocryphe), quand l'ange lui ordonne de prendre Marie chez lui, de faire donc nissou'in.

A lui de respecter son vœu de chasteté (de naziréat) en cohabitant avec Marie.